

Les villages de Noduwez et de Libertange (actuellement dépendance de Noduwez) furent de ceux qu'un Duc de Brabant (probablement Henri I^{er}) affranchit de taxes serviles moyennant un cens fixe, c'est-à-dire qu'il y abolit la servitude. — A Noduwez et Libertange la juridiction à tous les degrés appartenait au duc de Brabant. Sous le rapport administratif, Noduwez, Libertange et Linsmeau formaient autant de communautés, ayant chacune ses répartiteurs des impôts, ses biens, sa table des pauvres, etc.; au XV^e s., les deux premières de ces localités étaient classées parmi les villages seigneuriaux.

Libertange avait été réuni à Noduwez, dès l'an III; Linsmeau, après avoir formé longtemps une commune distincte, fut également annexé à Noduwez (en 1824), puis détaché de Noduwez en 1893. — Noduwez, Libertange et Linsmeau faisaient jadis partie de la chef-mairie d'Orp-le-Grand, dans le Brabant wallon.

La principale seigneurie de Noduwez s'appelait Golart et appartenait à une famille de chevaliers du même nom, qui tenaient du duc de Brabant la principale partie de leur patrimoine. Walter, chevalier de Golart, était vassal du seigneur de Jauche, en 1264. En 1312 vivait un second Walter de Goliarde (Golart), qui tenait du Duc de Brabant les biens de Goliarde près de Jodoigne, comme son père les avait tenus. — En 1474, la seigneurie de Golart fut taxée pour le service féodal, à deux combattants à pied.

Une partie du village de Noduwez appartint longtemps au chapitre de Saint-Lambert, de Liège, qui eut, à l'occasion de ce domaine, des débats avec une famille dont le nom patronymique était le même que celui du village. — Le chapitre de l'église Saint-Jean, de Liège, acquit, au XII^e s., un alleu situé à Noduwez. — Le principal domaine de Noduwez appartenait, au commencement du XVIII^e siècle, à Etienne Poelman et sa femme Elisabeth Bernart.

Au XII^e s., *Nodewet, Notdenweiz, Nodoweis, Nodenez*; en 1236, *Nodues*; en flamand: *Nodenwort*, en 1340; *Nodenvoert*, en 1374; *Nodevoert*, en 1397, 1453.

Alt. de 68.55 m. au sommet de la borne kilométrique 10, route de Hannut à Tirlemont.

Population en 1893, — 1,035 habitants.

» » 1910, — 884 »

NOIRCHAIN, comm. de la prov. de Hainaut; à 7 kil. de Mons, à 5 1/2 kil. de Pâturages, à 2 kil. de Genly et d'Asquillies.

Pop. 456 hab.; — sup. 276 hect.

Arr. adm. et jud. de Mons; cant. de j. de p. de Pâturages. — Ev. de Tournai.

Terrain inégal et accidenté; sol argileux et calcaire, très fertile; — agriculture. — Charbonnage; extraction de pierres calcaires.

L'église, restaurée et agrandie, avec voûte en bardeau, date du XIII^e ou XIV^e siècle. — L'abbaye de Ghislenghien jouissait de la dîme de Noirchain, dès 1179. L'ordre de Malte possédait de nombreux biens dans cette localité. — Elle est traversée par une voie romaine; on y a trouvé des objets en silex de l'époque néolithique.

Huon, seigneur de Noirchain, chevalier, vivait en 1268. — Gérard de Sassignies, sire de Noirchain, est cité en 1335. — Plus tard, la seigneurie de ce village appartint aux familles de Hainin, de Peissant, de Dessus-le-Moustier, d'Apchon, et en dernier lieu aux de la Barre. — Prévôté de Mons; diocèse de Cambrai.

Alt. de 60.18 m. au seuil de l'église.

Population en 1815, — 160 habitants.

» » 1840, — 200 »

Noircin, 1179; *Noirchin*, 1186; *Noircin*, 1223.

NOIREFONTAINE, comm. de la prov. de Luxembourg; à 31 1/2 kil. de Neufchâteau, à 4 1/2 kil. de Bouillon, et à 358 m. d'altitude (seuil de l'église).

Pop. 315 hab.; — sup. 1,194 hect.

Arr. adm. et jud. de Neufchâteau; cant. de j. de p. de Bouillon. — Ev. de Namur.

Terrain inégal; sol rocailleux; — agriculture. — Scieries de bois; moulins; platinerie, huilerie, foulurie.

Cours d'eau: la Semois, affl. de la Meuse.

Eglise de 1852, avec beau maître-autel en marbre.

La commune de Noirefontaine se composait naguère des villages de Noir(e)fontaine, Bellevaux, Dohan et Les Hayons.

Au sommet d'une petite colline se trouve un plateau qui porte le nom de « camp des Montagnards ». Là, le 19 mai 1774, les Autrichiens attaquèrent un détachement français de 1,200 hommes qui furent tués en pièces.

Noirefontaine était un des appendices de l'ancien duché de Bouillon dont les seigneurs étaient, avec ceux de Botassart, Muno et Corbion, qualifiés *sires*, et comme tels composaient jadis la cour souveraine de Bouillon. Le dernier jugement rendu par les quatre sires est de 1516. — A partir de 1576, jusqu'à la fin du XVII^e s., la seigneurie de Noirefontaine fut régie par le receveur des domaines du prince-évêque au duché de Bouillon, sous le contrôle d'un procureur d'office choisi parmi les conseillers de la cour souveraine.

L'origine de Noirefontaine est inconnue.

En 1359, *Noire fontaine*.

Population en 1815, — 340 habitants.

» » 1840, — 1,160 »

Superficie » » , — 3,255 hectares.

Population » 1890, — 671 habitants.

Superficie » » , — 2,159 hectares.

Population » 1910, — 328 habitants.

Superficie » » , — 1,194 hectares.

NOISEUX, commune de la prov. de Namur; à 39 1/2 kil. de Dinant, à 24 kil. de Rochefort, à 3 1/2 kil. de Baillonville, et à 179 m. d'altitude au seuil de l'église.

Pop. 475 hab.; — sup. 1,194 hect.

Arr. adm. et jud. de Dinant; cant. de j. de p. de Rochefort. — Ev. de Namur.

Terrain accidenté, sol schisteux et marneux; — agriculture.

Cours d'eau: l'Ourthe, affl. de la Meuse; la Marchette et l'Heure.

Eglise de style Renaissance.

Population en 1815, — 367 habitants.

» » 1840, — 494 »

» » 1890, — 600 »

» » 1910, — 505 »

NOKERE, comm. de la prov. de Fl. Or.; à 10 kil. d'Audenaarde, à 3 kil. de Cruyshautem, à 1 1/2 kil. de Waregem.

Pop. 1,325 hab.; — sup. 691 hect.

Arr. adm. d'Audenaarde; arr. jud. de Gand; cant. de j. de p. de Cruyshautem. — Ev. de Gand.

Terrain inégal; sol argileux et sablonneux; — pays agricole; — filage et tissage de lin.

Cours d'eau: le Maalbeek, affl. de la Lys.

En 1296, *Nochre*; en 1330, *Noker*; *Nokeren* (Sanderus et Gaillhard).

Faisait partie de la châtellenie d'Audenaarde.

Population en 1816, — 1,328 habitants.

» » 1885, — 1,487 »

» » 1910, — 1,450 »

Alt. de 52.57 m. au seuil de l'église, qui date du XVI^e siècle (sauf les nefs latérales ajoutées au XVIII^e s.); la tour est romane.

De Sanderus, tome II : « Het geslacht van Vichte heeft deze heerlijkheid voormaals bezeten, en van het zelve is ze door huwelijk aan den heer Joan van Gras overgegaan. — Het gebied van Nokere(n) begrijpt vierhonderd mergen lands, en is versierd met een kasteel 't welk voormaals vervallen was, doch tegenwoordig wederom fraai opgebouwd is. »

Jean-Corneille de Grass, seigneur de Nokeren, fut créé baron de ce lieu, l'an 1657, par le roi Philippe IV.

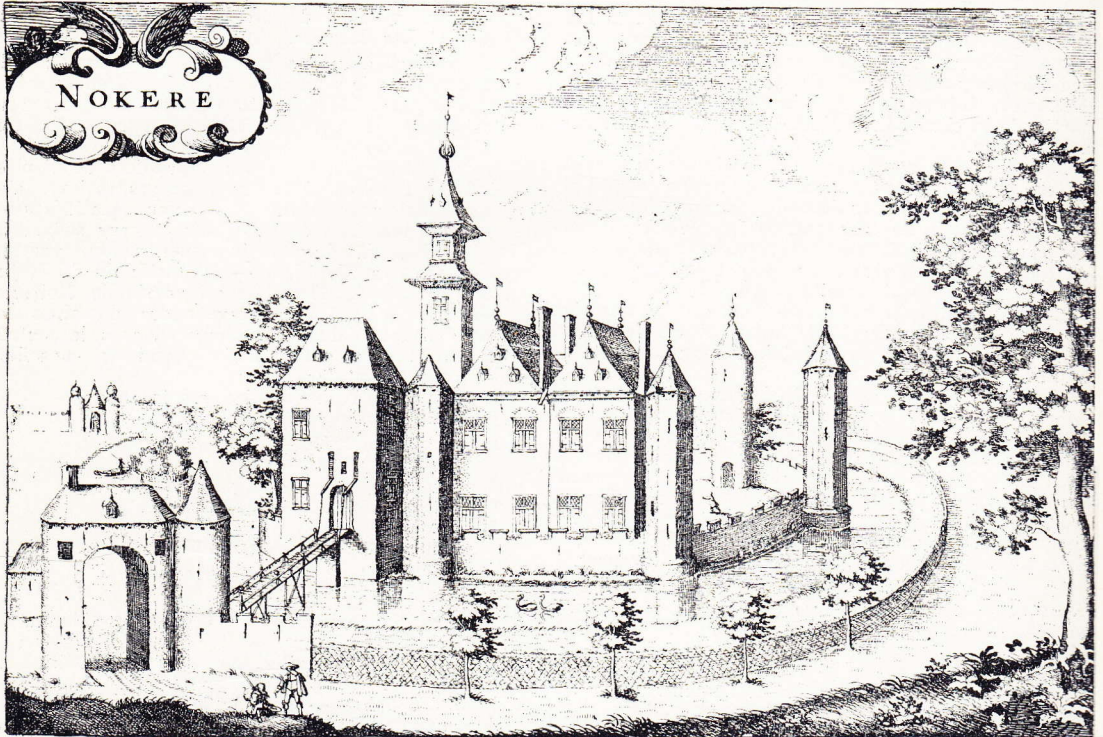
NONCEVAUX ou **NONCEVEUX**, dépend. d'**AY-WAILLE**.

NOORDERWIJK, comm. de la prov. d'Anvers, à 26 kil. de Turnhout, à 4 1/2 kil. de Herenthals, à 1 1/2 kil. d'Oolen, à 3 kil. de Morkhoven.

Pop. 1,563 hab. ; — sup. 1,316 hect.

Arr. adm. et jud. de Turnhout; cant. de j. de p. de Herenthals. — Archev. de Malines.

Terrain uni; sol sablonneux; — pays essent. agri-



Nokere, d'après A. Sanderus, 1641

Louis d'Escornaix, chevalier, seigneur de Nokeren et Beveren, conseiller-chambellan du duc de Bourgogne, grand-bailli de Gand en 1467, commissaire au renouvellement de la magistrature de la Flandre, était, au dire d'un diplôme de 1736, « un personnage de grande valeur et science ».

NOLLEVAUX, comm. de la prov. de Luxembourg, sit. sur un plateau; à 25 1/2 kil. de Neufchâteau, à 4 kil. de Paliseul et de Bellevaux, à 7 kil. de Carlsbourg.

Pop. 406 hab. ; — sup. 1,139 hect.

Arr. adm. et jud. de Neufchâteau; cant. de j. de p. de Paliseul. — Ev. de Namur.

Terrain inégal; sol argileux, fangeux; — pays agricole; élevage du bétail et des porcs; — tissanderie de toile grossière; saboteries. Bois.

Cours d'eau: le ruisseau de Plainevaux; étangs. Détaché de Fays-les-Veneurs en 1893. — *Nolle* est un nom patronymique *Nollo* et *Vaux*=vallée.

Au mois d'août 1914, les Allemands incendièrent une maison au hameau d'Almoche, après que tout combat entre les troupes eut cessé. Les maisons des hameaux d'Almoche et de Saint-Eloi furent pillées et saccagées.

Population en l'année 1893. — 357 habitants.

» » » 1910, — 379 »

cole; beurre. Brasserie; briqueteries.

Cours d'eau: le Nijlen-Beek, qui naît sur le territoire et se jette dans la Petite-Nèthe.

Eglise reconstruite en 1872-73; tour haute et massive du XV^e s. Très belle chaire de vérité de la fin du XVII^e s.

En 974, *Northreunic*; en 1286, *Noerderwyck*; ensuite: *Noorderwyck*, *Noirderwyck*, *Noederwyck*, *Nodderwyck*, *Norderwyck*, *Noerderwyc*, *Nordre-wic*, etc.

Noorderwyck appartient, très probablement, au pays de Gheel au XIII^e s. et peut-être aussi au XIV^e s. Les Berthout, seigneurs de Gheel, le cédèrent à leur suzerain, le seigneur de Malines; mais cette cession ne fut pas complète, car une partie de Noorderwyck resta sous Gheel.

Au XIV^e s., Noorderwyck eut beaucoup à souffrir de la guerre qui éclata entre le Brabant et la Flandre. — Le village fut dévasté lors du siège de Westerloo, par les Espagnols, en 1583. — La peste y sévit en 1624, en 1634 et en 1667.

De temps immémorial l'abbaye de Tongerloos possédait à Noorderwyck une cour féodale, qui y exista jusqu'à la fin de l'anc. régime.

En 1241, on rencontre Egide, chevalier de « Noorderwyck »; — en 1370, Mathilde, duchesse du pays de Gueldre, comtesse de Kleef et dame de Malines,

EUG. DE SEYN

Membre de la Société royale d'Archéologie de Bruxelles et de la Société d'Histoire et d'Archéologie de Gand

DICTIONNAIRE
HISTORIQUE ET GEOGRAPHIQUE

DES
COMMUNES BELGES

HISTOIRE - GÉOGRAPHIE - ARCHÉOLOGIE
TOPOGRAPHIE - HYPSONÉTRIE
ADMINISTRATION -- INDUSTRIE -- COMMERCE
ETC., ETC., ETC.

TOME SECOND

BRUXELLES
A. BIELEVELD, ÉDITEUR

66, rue Montagne-aux-Herbes-Potagères, 66

1925